Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 21 janvier 2019

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – ANGAUT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents: CAPOT Catherine pouvoir donné à Pascale BELONIE - LAVAL Laurent pouvoir donné à

ROUTHIEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANGAUT.

Révision des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Lors de sa séance du 5 décembre 2018, le Conseil communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée. Cette modification vise à se doter de la compétence facultative « culture » en regroupant les thématiques afférentes à ce domaine de compétence et à mettre à jour la compétence en matière de périscolaire du mercredi.

L'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales stipule qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la révision des statuts de la communauté de communes Quercy Bouriane telle qu'adoptée par délibération n°2018-186, de la séance du 5 décembre 2018.

Etude des devis fournisseur de gaz pour la nouvelle cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le nouveau bâtiment cantine ainsi que l'école rénovée bénéficieront d'un chauffage au gaz, ce nouveau circuit permettra aussi d'alimenter la cuisine de la salle socioculturelle. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans la séance du conseil du 17 décembre dernier, cette question pourtant à l'ordre du jour avait été reportée par manque de devis. A ce jour et malgré le délai d'un mois supplémentaire laissé aux trois entreprises contactées en novembre (Antargaz, Primagaz et Finagaz), un seul devis a été réceptionné en mairie. Il s'agit de celui de l'entreprise Antargaz qui propose un contrat de 5 ans, avec un abonnement annuel de 100 € HT et un prix du gaz à 781,97 € HT / tonne, citerne et installation de la citerne gratuits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise Antargaz.

Demande de gratuité de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire lit au Conseil le courrier émanant de l'association de l'Epreuve à l'Espérance, Ma Vie, Mon Combat « Océane » de Saint Cirq Souillaguet, par lequel la Présidente de l'association sollicite la gratuité de la salle socioculturelle le vendredi 22 mars pour l'organisation d'une soirée solidaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande gratuité de la salle socioculturelle émanant des associations Anim'Payrignac et Renaissance pour l'organisation le 23 juin prochain de la Journée des Associations et la Journée du Petit Patrimoine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, accorde la gratuité de la salle socioculturelle pour la manifestation du 22 mars, et applique la délibération 2016-03 du 18 janvier 2016 pour les manifestations du 23 juin et demande à Monsieur le Maire d'en informer les deux associations.

Adhésion au Wi-Fi public lotois

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition d'installation d'une ou plusieurs bornes permettant de faciliter la connexion à Internet d'un habitant ou d'un touriste à du Wi-Fi public gratuit, ce type d'installation peut pallier l'absence de couverture 3G ou 4G. La première borne et son installation seront intégralement financées par le syndicat Lot numérique. Il restera à charge de la commune un abonnement de 315,72 € TTC pour assurer le fonctionnement de la borne, à ce titre la société QOS Télécom signera un contrat directement avec la commune pour une durée minimale de quatre ans. Monsieur Patrick Routhieau souligne l'intérêt de ce projet au vu de la mauvaise couverture dont bénéficie le bourg et indique que cela permettrait aux usagers de la salle socioculturelle de se connecter à Inetrnet ce qui est actuellement impossible. Madame Anne-Marie Angaut rappelle que le restaurant La Marcilhande offre déjà ce service, et que la 4G ou la H+ sont accessibles dans le bourg. A noter également, que l'équipement Wi-Fi devra être relié à une box internet à la charge de la commune et qu'il est nécessaire de disposer d'une prise 220 V à proximité de la box pour alimenter l'injecteur POE.

Le Conseil demande un complément d'information avant de se prononcer, Madame Fabienne Charbonnel s'en charge et présentera au prochain conseil un dossier plus complet.

Questions diverses

<u>Vœux du Maire</u>: Madame Fabienne Charbonnel indique au Conseil que la collation servie dimanche 27 janvier a été préparée par Benoît Jérome, cuisinier de l'école, quiches, pizzas, sanglier à la broche offert par la Société de Chasse de Payrignac, dessert maison sont prévus. Madame Charbonnel invite les conseillers à participer à l'organisation de cette manifestation que ce soit pour aider le cuisinier, pour préparer la salle avant ou la nettoyer après.

Equipement de santé: Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue en recommandé avec accusé de réception de Monsieur Carl Soenen par laquelle il renonce par manque de communication avec la mairie à poursuivre ce projet. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a un devoir envers le cabinet infirmier qui attend l'ouverture de cet équipement de santé pour s'y installer. Le Conseil approuve la continuité de ce projet, décide d'attendre en premier la réponse de la DETR. Monsieur Alain Griffe annonce qu'une première piste est ouverte pour remplacer Monsieur Soenen, il a pris contact avec un ostéopathe du Vigan qui se dit très intéressé. Le Conseil considère que d'autres professionnels de santé peuvent se manifester aussi.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.